

## Pour un développement durable

Le CREL travaille à la mise en œuvre et à la promotion du développement durable.

Le développement durable répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il vise l'amélioration de qualité de vie (satisfaction des besoins essentiels, accès à l'éducation et aux soins de santé...) des communautés humaines tout en respectant les limites des écosystèmes.

Concrètement, il s'agit d'un changement de paradigme où le développement doit maintenant se faire en ne récoltant pas plus de la biosphère que ce qu'elle produit et ne rejetant pas plus de déchets que ce qu'elle peut absorber, différant ainsi de la vision où seule la croissance économique importe.

Le CREL se veut donc le promoteur de l'amélioration de la qualité de vie par la défense et la sensibilisation à l'importance du respect des écosystèmes.

Si le développement humain et social demeure l'objectif du développement durable, l'économie peut en être le moyen en autant qu'elle soit conçue de manière à maximiser les retombées sociales tout en respectant les conditions essentielles au maintien des écosystèmes qui assurent la disponibilité des ressources nécessaires à une qualité de vie décente.

Il fait également appel à des notions de participation citoyenne et de démocratie ainsi que des notions d'équité et de solidarité entre classes sociales, peuples et générations.

## Devenez membre

En vous joignant aux membres du CREL, vous affirmez votre appartenance à un groupe de personnes qui considèrent que la protection de l'environnement et le développement durable doivent constituer des priorités politiques et socio-économiques.

✂

**Adhésion**

Organisation : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Citoyen(ne) 12 \$       Organisme 30 \$

Institution/commerce/industrie 60 \$



Conseil régional de  
de l'environnement  
de Lanaudière

Conseil régional  
de l'environnement de Lanaudière  
365, rue Saint-Louis, C.P. 658, Joliette (Qc) J6E 7N3  
Téléphone : 450-756-0186  
Télécopieur : 450-756-6538  
Courriel : [crel@crelanaudiere.ca](mailto:crel@crelanaudiere.ca)  
Site Internet : [www.crelanaudiere.ca](http://www.crelanaudiere.ca)

# Qu'est-ce que le CREL?

Le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière, le CREL, est un organisme de concertation et de consultation en matière d'environnement, reconnu par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Voué à la valorisation et à la protection de l'environnement lanadois, il prône le droit de savoir des citoyens sur l'état de leur environnement ainsi que la justice et l'équité sociale en matière d'environnement.

Il regroupe des organismes et des individus préoccupés par la protection et la mise en valeur de l'environnement ainsi que par la promotion du développement durable dans la région.

## Ses principes

- ◆ L'environnement est un déterminant majeur de la santé publique ;
- ◆ Le développement durable est la toile de fond de notre action ;
- ◆ Les citoyens sont les premiers experts de leur milieu de vie.

## Ses priorités

- ◆ Les changements climatiques ;
- ◆ L'éducation environnementale ;
- ◆ La gestion des matières résiduelles ;
- ◆ L'aménagement et la protection des milieux naturels ;
- ◆ La gestion de l'eau ;
- ◆ La qualité de l'air en milieu urbain ;
- ◆ La promotion du développement durable.

## Son champ d'action

Le CREL plaide pour la conservation de l'intégrité du milieu naturel et propose des projets à caractère environnemental, des moyens d'action et des stratégies pour aider à solutionner les problèmes environnementaux.

Il est membre des organismes régionaux ou nationaux suivant, à titre d'administrateur ou de représentant sectoriel de l'environnement :

- ◆ Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) ;
- ◆ Conférence régionale des élus (CRÉ) de Lanaudière ;
- ◆ Forum jeunesse Lanaudière ;
- ◆ Comité de Zone d'intervention prioritaire (ZIP) des seigneuries ;
- ◆ Bureau des gouverneurs de la Fondation communautaire de Lanaudière.

Le CREL assure également une représentation en participant aux réunions et activités d'une vingtaine d'organismes et comités régionaux.

Plus spécifiquement le CREL :

- ◆ Prend position et rédige des mémoires sur les enjeux environnementaux d'actualité régionale et nationale ;
- ◆ Met en œuvre, au niveau régional, des projets nationaux découlant de divers ministères ;
- ◆ Élabore et met en œuvre des projets en lien avec ses priorités ;
- ◆ Maintient une revue de presse quotidienne sur les sujets relatifs à l'environnement tant au niveau régional que national ;
- ◆ Gère un centre de documentation sur l'environnement contenant plus de 4 500 ouvrages et publications ;
- ◆ Publie 9 fois par année un bulletin électronique d'information sur l'actualité environnementale d'intérêt régional, sur ses activités et ses positions.

